



ETC

2 services spécialisés en Etudes et Expertises :
Installations thermiques, fluides et prévention de la légionellose
Sécurité contre l'incendie et installations électriques

PAR MAIL UNIQUEMENT

Cabinet GERLOGE
A l'attention de M. AUBRY
2 rue Gounod
75017 PARIS

Rambouillet, le 14/02/18

N/Réf. : SMO/18.01.09 E -BE100 - PS BLD DE LA VILLETTE - CCTP & CONSULTATION

Votre interlocuteur : Jean GAIAO

Assistante : Catherine DILLET (01.34.84.79.97)

Dossier : Parc de stationnement

Adresse : Boulevard de la Villette / Rue de Tanger
Rue de Kabilie / Rue Georges Rebbufa

C.P. et ville : 75019 PARIS

Objet : Etude relative au remplacement de la centrale SI du parc de stationnement
(niveaux R-3 & R-4), avec consultation d'entreprises.

A l'attention de Monsieur AUBRY

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande, dont nous vous remercions et avons le plaisir de vous faire une offre de service dans le cadre de l'opération citée en référence.

PRESENTATION DE L'AFFAIRE

Le parc de stationnement est constitué de trois niveaux de sous-sols et comprends 79 emplacements de stationnement.

Le client « Maitre d'Ouvrage » suite à la réalisation d'un audit concernant les installations techniques de la centrale SI référencé 17.12.06 E -BE100 afin d'avoir un état précis de la situation (uniquement les niveaux R-3 et R-4 du parc de stationnement), souhaite une étude technique (CCTP) avec consultation d'entreprises et suivi des travaux.

A cet effet, le Client nous confie une mission d'assistance dans les conditions suivantes.

76, rue du Clos Batant - 78120 RAMBOUILLET

SARL. au capital de 10.000 € - RCS Versailles - Siret 341 839 785 000 50 - APE 7112 B

☎ 01.34.84.79.01 - 📠 01.34.84.72.01 - bureau@giffard-etc.com

LE CAHIER DES CHARGES DE LA MISSION

LA VISITE DE RELEVÉ DES INSTALLATIONS

Nous effectuons une visite du parc de stationnement pour l'examen des installations existantes liées à la mission. Il est indispensable que nous soyons guidés dans cette visite.

L'ETUDE DE TRAVAUX ET LA CONSULTATION D'ENTREPRISES

1. Etude technique

Dans la continuité de l'audit et des préconisations, il s'agit de décrire les travaux à réaliser (système de sécurité incendie) et de rédiger un CCTP et des plans.

Il est procédé aux études relatives à l'exécution des ouvrages. Ces études ont pour but essentiel la détermination des dispositions techniques des ouvrages et leurs spécifications, et portent sur :

- Les caractéristiques fonctionnelles, dimensionnelles et de positionnement,
- Le choix des matériels, matériaux et équipements.

A l'issue de ces études, il sera établi le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) afin d'être présenté au maître d'ouvrage pour validation. Les modifications éventuelles à apporter au CCTP seront effectuées par le Prestataire.

2. Établissement du dossier de consultation en un lot

Le dossier comprendra :

- Le règlement particulier d'appel d'offres.
- Le cahier des clauses techniques particulières.
- Le cahier des clauses administratives.
- Le cadre d'acte d'engagement.
- Les plans si nécessaires.

3. Assistance au maître d'ouvrage

Organisation des visites des entreprises consultées dans le cadre de la consultation avec accompagnement de ces dernières sur site.

Réponses aux demandes d'informations complémentaires en provenance des entreprises consultées et diffusion de ces réponses.

Etudes comparatives des offres remises par les entreprises et proposition de classement des offres susceptibles d'être retenues.

4. Rapport de consultation des entreprises

Le rapport de mission de consultation des entreprises rappelle les solutions techniques et y est joint le tableau comparatif des offres reçues avec analyse et commentaires.

LE SUIVI DE TRAVAUX « MAITRISE D'ŒUVRE »

Le « maître d'œuvre » est la personne qui, pour sa compétence technique, est chargée par le maître de l'ouvrage de diriger et de contrôler l'exécution des travaux et de proposer leur réception et leur règlement.

Dans le cas de la réalisation des travaux il est proposé cette prestation importante.

Le suivi de travaux comprend :

- L'établissement du marché de travaux. C'est une pièce essentielle qui régit les rapports du Client « Maître d'ouvrage » et de l'entreprise. Il prévoit les clauses techniques (celles de la consultation) et administratives (règlement des litiges, pénalités de retard...).
- L'approbation des plans, notes de calculs, études de détail et autres documents établis par les soins ou à la diligence de l'entrepreneur.
- L'organisation et la direction des réunions de chantier. Rédaction et diffusion des comptes rendus de ces réunions.
- Le contrôle de la conformité de l'exécution des travaux aux prescriptions des pièces contractuelles, en matière de qualité, de respect des textes réglementaires, de délai et de coût.
- La vérification des états de facturation établis par l'entrepreneur.
- L'organisation des opérations de réception des ouvrages et la participation à ces opérations en assistance au maître d'ouvrage. Cette partie porte jusqu'à la levée des réserves éventuellement formulées lors de la réception.

DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CLIENT

Il est nécessaire que nous soient communiqués les documents suivants, et tous documents pouvant nous aider dans notre mission :

- Plans de masse.
- Dossiers techniques et plans s'ils existent.
- Derniers rapports du bureau de contrôle agréé (vérifications obligatoires).
- Diagnostic de repérage des matériaux amiantifères.
- Permis de construire.

PERTINENCE DE L'ETUDE

La qualité du résultat final et la pertinence des observations sont liées notamment à l'étroite participation du Client et de ses représentants à qui il est demandé de :

1. Décliner le plus précisément possible ses attentes.
2. Produire tous documents, plans... utiles à notre mission.
3. Nous faciliter l'accès aux locaux et nous accompagner afin qu'il ne soit ignoré aucune partie.
4. Nous informer de tous événements importants connus en rapport avec la nature de l'étude.

CONDITIONS FINANCIERES

COU

Ces missions seront réalisées aux conditions financières suivantes¹ :

Prestation	Hors taxes	TVA	Total TTC
Etudes (CCTP)	1 800,00 €	360,00 €	2 160,00 €
Consultation d'entreprises	800,00 €	160,00 €	960,00 €
Total des missions	2 600,00 €		3 120,00 €
Taux de TVA		20%	

MODE DE REGLEMENT

Les règlements se font par paiement des factures à trente jours suivant l'échéancier :

CCTP et consultation d'entreprises.

- 40 % d'acompte à la commande.
- 60 % à la remise du rapport.

Passé ce délai et sur simple rappel, le défaut de paiement dans les délais prévus par le Code des marchés publics fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire. Conformément au Décret n°2008-1550 du 31 décembre 2008 modifiant le décret 2002-232 du 21 février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de la Banque Centrale Européenne en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de sept (7) points.

La prescription de notre action pour le paiement de nos factures est régie par le Code Civil. Par ailleurs, nous pourrions exercer un droit de rétention sur tout document en notre possession, de quelque origine qu'il soit, jusqu'au règlement intégral des sommes qui nous sont dues.

SUIVI DES TRAVAUX

Cette phase nécessite obligatoirement la phase d'étude avec consultation d'entreprise.

Le suivi de travaux « maîtrise d'œuvre » est proposé pour un montant calculé sur la base de 8 % HT du montant global HT des travaux. Dans le cas où le marché prévoit une pénalité particulière de l'entreprise pour des visites de levées de réserves complémentaires à la première (complémentaire aux pénalités dites de retard), le prestataire sera défrayé de son assistance dans la limite du montant de la pénalité.

¹ Toute assistance à réunion (Assemblée Générale, Conseil Syndical...), pourra être facturée au tarif forfaitaire de 300 € HT, majoré de 50% après 21 heures.

TAUX DE TVA

Le taux de TVA mentionné est celui en vigueur à la date de rédaction de la présente offre de service. A ce taux, se substituera automatiquement le taux légal en vigueur à la date de la facturation.

RUPTURE DE CONTRAT DIMINUANT LA MASSE DE LA MISSION

Si, pour une circonstance indépendante de notre volonté, nous n'étions pas appelés à exécuter la totalité des prestations constituant l'ensemble de notre mission, la facturation relative à la partie des prestations exécutées sera majorée de 30% de la partie des prestations non exécutées.

REVISION DES PRIX

Les prix sont valeur à la date de rédaction de la présente offre et restent fermes et définitifs pour toute commande passée sous six mois. Les prix sont fermes².

CONDITIONS ADMINISTRATIVES

ASSURANCES

Nous sommes assurés, pour les risques liés à notre profession et suivant le type d'intervention, près de la compagnie AXA en « Multirisques techniciens de la Construction », sous le numéro de police 4058095404.

RESPONSABILITE

Notre responsabilité est celle découlant du droit commun.

CONTESTATIONS

En cas de contestations, de quelque nature qu'elles soient, nées à l'occasion de l'exécution du présent contrat ou du règlement des factures, les parties contractantes s'engagent à soumettre leur différend à l'arbitrage d'un expert.

Celui-ci sera choisi d'un commun accord sur la liste des experts agréés par la cour d'appel, désigné en qualité d'arbitre amiable compositeur, sans être tenues de respecter les règles de droit et de procédures. Les parties renonceront formellement à tout recours contre la sentence à intervenir.

² Si la durée du marché est inférieure à 3 mois.

VALIDATION DE L'OFFRE - CONVENTION

Pour valider l'offre le Client indique ses nom et qualité, renseigne la date d'effet, et signe (apposition du cachet). La présente offre, dûment acceptée par le Client, devient une convention écrite entre le Client et nous-mêmes.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce document et vous prions d'agr er, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Jean GAIAO
Responsable du service S curit 
Incendie et Installations  lectriques



Le Client (nom et qualit  du signataire),
(signature et cachet)

Etude (CCTP) ; Plans ; Consultation	
Suivi de travaux	

en date du